

UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
DES CÔTES D'ARMOR

MACRON MATRAQUE LES DROITS SOCIAUX DES SALARIÉS ET NOS LIBERTÉS !
Abrogation de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Le conseil constitutionnel a validé quasi intégralement la loi Macron-Véran, qui s'applique dès le 9 août 2021. **En vérité, la loi Macron-Véran n'est pas faite pour répondre à la « crise sanitaire ».** Elle instaure un arsenal de menaces et de sanctions contre les salariés :

- Le pass obligatoire pour tous ceux travaillant dans les lieux dont l'accès est soumis au pass ;
- La suspension du contrat de travail, de la fonction, du salaire en l'absence du pass, avec aussi entre autres des incidences sur les droits au chômage et à la retraite ;
- L'obligation vaccinale sous peine de suspension de rémunération, puis d'interdiction de toute activité, pour les personnels travaillant dans le champ de la santé, du médico-social, de l'aide à domicile pour attribution de l'APA et de la PCH, des secours (SDIS), de la sécurité civile et du transport sanitaire.

Le bureau de l'UD FO 22 exige l'abrogation de la loi du 5 août 2021 et le retrait immédiat du pass sanitaire. Aucune des mesures annoncées le 12 juillet par le Président de la République ne doit voir le jour : NON aux

- Contre-réforme de l'assurance chômage au 1er octobre, qui va réduire les droits de centaines de milliers de chômeurs ;
- Contre-réforme des retraites, visant à nous faire travailler 2 ans de plus ;
- Pass anti-sanitaire, déremboursement des tests COVID ;
- Étudiants sacrifiés, personnels soignants piétinés, etc.

Alors que la majorité des travailleurs ne boucle pas les fins de mois, pas un mot sur les salaires, pas de propositions pour augmenter significativement le SMIC, les minimas sociaux, les pensions...

Alors que la 4^{ème} vague de covid vient surcharger les hôpitaux, pas un mot sur les recrutements de soignants mais la poursuite de fermetures de lits, pas d'embauche d'enseignants pour que tous les élèves de la maternelle à l'université puissent avoir cours en classe toute l'année scolaire...

L'heure est à la défense des droits et à la satisfaction des revendications :

- Un vrai travail avec un vrai salaire ;
- Augmentation générale des salaires, pensions, retraites et minimas sociaux ;
- Arrêt des licenciements et la fin des dérogations au code du travail et garanties collectives ;
- Abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- Arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et le renforcement de leurs moyens ;
- Rétablissement de tous les droits et libertés.

Alors que nombre de salariés se sont tournés et se tournent vers les syndicats FO et nos représentants dans les Côtes-d'Armor, **le bureau de l'UD FO 22 appelle l'ensemble de ses syndicats et sections syndicales à continuer à réunir leurs instances et leurs adhérents pour établir les revendications, à informer largement les salariés, à organiser la mobilisation pour la satisfaction de ces revendications.**

L'UD FO 22 est ouverte sans interruption du lundi au vendredi pour répondre aux questions, aux préoccupations, aux problèmes des salariés.

Le Bureau de l'UD CGT-Force Ouvrière 22, le 6 août 2021